

# Echange entre la Commune et M. et Mme Bertrand et Patricia TISSOT

## PLAN DE DIVISION-BORNAGE

propriétaire actuel	Principe de division		au cadastre		au plan	
	attribution	section	n° de parcelle (*)	contenance	teinte périmètre	superficie réelle
M. et Mme Bertrand et Patricia TISSOT	Commune de Villers le Lac	AC	n°573	0a50ca		
Commune de Villers le Lac	M. et Mme Bertrand et Patricia TISSOT	AC	n°577	0a54ca		

(\*) nouvelle numérotation issue du document de modification du parcellaire cadastral N° 1323 D en date du 08/07/2021

**Identification des repères :**

- A, K, O, P et Q : coin de bâtiment (A : subsassement) (O et P : surplomb)
- B : fin de dalle
- C et D : coin et angle de dalle
- E et F : coins de bordure
- G : fin de bordure
- H, I et M : tirefonds plantés le 18/03/2020 par le géomètre soussigné
- J : nouvelles bornes rouges OGE\*\* plantées le 18/03/2020 par le géomètre soussigné
- L, N et R : nouveaux clous OGE\*\* plantés le 18/03/2020 par le géomètre soussigné

**(\*\*) Ordre des Géomètres-Experts**

**Identification des limites :**

- Les limites A-B-C-D-E-F-G-H-I et M-N-O-P-Q-R correspondent aux limites définies sur place le 18/03/2020 pour les besoins de la vente par la SCI La Patriote à la Commune
- Les limites H-J-K et L-M correspondent aux limites définies sur place le 18/03/2020 pour les besoins de l'échange entre la Commune et M. et Mme TISSOT.

Les réseaux existants ne figurent pas sur le présent plan. Seules les urgences visibles sont mentionnées.  
L'emplacement exact des réseaux devra être vérifié avant la réalisation de tous projets ou travaux.

Les limites dessinées par application du plan cadastral sont des séparations approximatives d'imposition fiscale. Elles ne sont pas définies contrairement et ne sont pas garanties.

Le présent plan est exclusif des droits susceptibles d'être attachés aux servitudes (vues, passage, etc...), ainsi qu'aux usages apparents.

La contenance cadastrale exprimée en ares et centiares est issue d'une détermination graphique à partir du plan cadastral. Elle a donc une précision indicative ou approximative.

Les superficies avant bornage ne sont pas garanties.



Fichier n°8483  
Dressé par le Cabinet M. C. BETTINELLI-GRAPPE Géomètres-Experts  
14, Rue des Moulinots - 25500 - MORTEAU  
Tel : 03.81.67.00.72  
Mail : cabinet@bjemorteau.fr

**GÉOMÈTRE-EXPERT**  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

**Echelle 1/250**

**Etat des lieux**

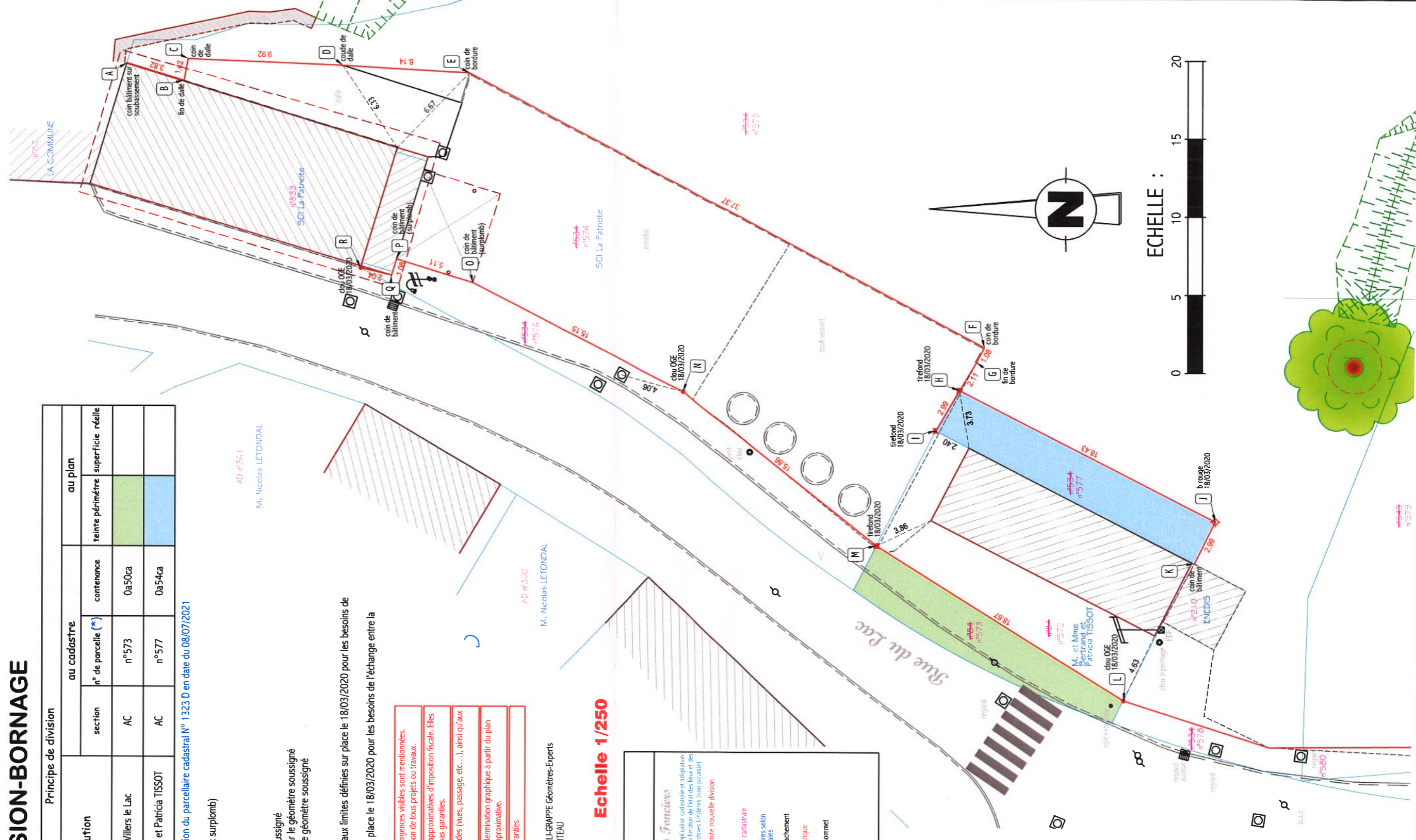
- accrochement
- bordure
- regard, grille
- bouche à ciel
- proteus accolés
- portail EDF, téléphone
- coffres
- mur
- hausse
- bâtiment

**Légende**

**Éléments Fonciers**

- application cadastrale et adaptation en fonction de l'état des lieux et des archives foncières (non gacante)
- limite nouvelle division

n°00 : numero de parcelle cadastrale  
M : nom des propriétaires selon indications cadastrales  
3.80 : cote de rattachement  
40.17 : cote périmétrique  
A : numero de sommet



\* Les limites des parcelles cadastrales figurant au présent plan, résultent de l'application et de l'adaptation d'agrandissements du plan cadastral (avec toutes les imprécisions liées à la nature et à l'échelle des plans minutes cadastraux). Elles ne sauraient en aucun cas constituer ou être assimilées à des limites de propriétés. Elles constituent une présomption de limite à défaut de tous autres moyens de preuves à intervenir qui pourraient être produits lors des procédures suivantes:  
- soit de délimitation contradictoire, s'agissant du confront de propriétés privées  
- soit de l'alignement, s'agissant de fixer les limites avec le domaine public.

\*Le présent plan est exclusif des droits susceptibles d'être attachés aux servitudes (vues, passage, etc...), ainsi qu'aux usages apparents.